



L'UE se tient aux côtés de l'Ukraine

INFORMATIONS DESTINÉES AUX PERSONNES FUYANT LA GUERRE EN UKRAINE

L'entrée dans l'UE

Toute personne fuyant la guerre en Ukraine, quelle que soit sa nationalité, peut entrer dans l'UE.

Vous pouvez entrer dans l'UE même sans document de voyage ou documents médicaux. La douane et les contrôles vétérinaires sont assouplis: vous pouvez entrer avec vos effets personnels et vos animaux.

Vous pouvez toutefois faire l'objet de vérifications aux frontières; il convient de coopérer avec les autorités

Vos droits dans l'UE

Selon votre situation personnelle, plusieurs options s'offrent à vous pour séjourner dans l'UE. Les autorités vous informeront de vos droits en fonction de votre situation personnelle.

La protection temporaire

Qui ?

(i) Les ressortissants ukrainiens et les membres de leur famille.

(ii) Les apatrides, les réfugiés de pays tiers et les membres de leur famille fuyant la guerre en Ukraine;

(iii) Les résidents permanents, séjournant légalement en Ukraine et ne pouvant pas retourner en toute sécurité dans leur pays d'origine.

Quoi ?

Les autorités vous informeront de la procédure d'obtention de la protection temporaire.

Elle dure un an, avec la possibilité de la prolonger en fonction de la situation sécuritaire en Ukraine.

Elle vous donne le droit d'accès: à un titre de séjour, au marché du travail et au logement, à des soins médicaux, à l'éducation, à des moyens de subsistance.

Vous pouvez vous déplacer librement vers d'autres pays de l'UE et bénéficier des mêmes droits.



L'UE se tient aux côtés de l'Ukraine

Qui ?

Toute personne fuyant la guerre ou la persécution peut demander l'asile.

Il s'ajoute à tout statut de protection temporaire; la procédure d'asile peut se dérouler en parallèle.

Quoi ?

Procédure administrative et procédure individualisée;
Statut de réfugié ou protection subsidiaire;
Droits semblables à ceux conférés par la protection temporaire, mais accès au marché du travail uniquement au bout de neuf mois;
Droit au regroupement familial;
L'asile est octroyé pour un seul pays.

Autres options si vous n'entrez pas dans ces catégories

Aide au rapatriement dans votre pays d'origine (ne s'applique pas aux ressortissants ukrainiens).

Vous pouvez avoir droit à un titre de séjour en tant que membre de la famille d'un(e) citoyen(ne) de l'UE, ou en tant qu'étudiant(e), chercheur/-euse, stagiaire ou travailleur/-euse.

Programmes de protection humanitaire nationaux.

Voyager dans l'UE

Dans la plupart des cas, vous pourrez voyager vers d'autres pays de l'UE.

Certains transporteurs proposent des voyages gratuits aux personnes fuyant la guerre.

Soyez prudent à l'égard des offres d'hébergement, de transport ou de travail provenant de particuliers. Bien qu'une vaste majorité des Européens veuille aider, certains criminels peuvent tenter d'exploiter cette situation pour leur propre profit personnel.

INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES

Europe Direct

00800 6 7 8 9 10 11
(depuis l'UE)

Commission européenne

https://ec.europa.eu/info/strategy/priorities-2019-2024/stronger-europe-world/eu-solidarity-ukraine/eu-assistance-ukraine/information-people-fleeing-war-ukraine_fr

